

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 08/12/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 DECEMBRE 2023**

N° 47-2023

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Absents : 1

Représentés :  
2

Pour : 8

Contre :  
0Abstention :  
0

L'An Deux Mille Vingt Trois le Quatorze décembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, M. GILHET B  
**Absents excusés** : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP, STEHLE  
procuration à MINAZZO D

**Absents** : NICAISE V.**Secrétaire de séance** : MORESMAU JP.

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination  
des déchets ménagers année 2022**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCVH en date du 25/09/2023 votant le rapport  
annuel sur le prix et la qualité du service public gestion des déchets ménagers pour l'année 2022.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

**PREND ACTE**

De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public gestion des déchets  
ménagers de l'année 2022

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Le Maire,  
R. SIEGEL




Le secrétaire,

